

Temps imparti	120 minutes
Points max.	60 points

Révision

Exposé de la situation pour les exercices 1 à 3

Vous êtes chef-réviseur au sein d'AudiTA SA à Neuenhof. Un agent fiduciaire vous demande si vous pouvez contrôler, avec votre assistant, les comptes du groupe Valandraud, y compris les comptes individuels détenus en Suisse par ce dernier. Les comptes de l'année passée ont été contrôlés par un organe de révision de renom.

Votre interlocuteur du groupe Valandraud vous remet les documents suivants:

- annexe 1: comptes annuels (sans annexe) de Valandraud Holding SA
- annexe 2: comptes annuels de la filiale Valandraud SA

Valandraud Holding SA possède trois filiales, dont deux sont domiciliées à l'étranger. Les clôtures de comptes des filiales de l'étranger ne vous sont pas communiquées. Vous n'en avez de toute façon pas besoin pour la résolution de cet exercice. L'exercice ne porte que sur les sociétés Valandraud Holding SA et Valandraud SA, qui sont établies en Suisse.

Votre interlocuteur vous fournit les informations complémentaires suivantes.

- Les filiales situées à l'étranger sont en phase de développement et ne sont pas encore opérationnelles. Dans la comptabilité de Valandraud Holding SA, les deux sociétés sont inscrites au bilan avec une valeur comptable de CHF 139 643 au total.
- Du fait de l'implication des différentes transactions au sein des filiales, Valandraud Holding SA va établir les comptes de groupe. Le conseil d'administration estime que cela est nécessaire afin de se conformer aux prescriptions légales (aperçu de la situation financière et des produits réalisés).
- Les comptabilités de Valandraud Holding SA et de Valandraud SA sont strictement séparées.
- Vous avez été choisi pour être l'organe de révision des deux sociétés pour l'exercice 2014.
- Valandraud SA est la seule société importante du groupe.
- Les créances résultant de biens et de services ainsi que les dettes résultant de biens et de services sont payées dans leur intégralité dans les 30 jours. Les deux sociétés n'ont encore jamais déploré de pertes sur débiteurs.

Exercice 1: Comptes du groupe

(9 points)

Exercice 1.1)

(1 point)

Votre interlocuteur du groupe Valandraud vous demande si le fait que vous ayez été choisi comme organe de révision pour les sociétés individuelles a pour conséquence que vous soyez automatiquement le réviseur pour les comptes du groupe. Expliquez à votre client qui désigne le réviseur du groupe et précisez si l'organe de révision des sociétés individuelles est en même temps le réviseur du groupe.

Exercice 1.2)

(2 points)

Le conseil d'administration souhaite confier la comptabilité de Valandraud Holding SA à votre société de révision.

Acceptez-vous ce mandat de comptabilité de Valandraud Holding SA? Argumentez votre réponse en détail.

Oui Non

Justification:

Exercice 1.3)

(1,5 point)

Allez-vous effectuer un contrôle restreint ou ordinaire de Valandraud Holding SA? Citez l'article de loi correspondant et justifiez votre réponse.

Article de loi:

Justification:

Exercice 1.4)

(1,5 point)

Allez-vous effectuer un contrôle ordinaire ou restreint de Valandraud SA? Argumentez votre réponse en détail.

Justification:

Exercice 1.5)

(3 points)

Votre assistant réviseur voit pour la première fois la position « participations » dans des comptes annuels. Il souhaite que vous lui expliquiez comment vérifier cette position. Expliquez-lui comment les participations doivent être évaluées et citez l'article de loi correspondant.

Article de loi:

Evaluation:

Exercice 2: Préparation et exécution de l'audit (10 points)

Exercice 2.1) (1,5 point)

Indiquez à votre assistant réviseur 3 points que vous souhaitez voir éclaircis avec le conseil d'administration de la filiale Valandraud SA avant d'accepter le mandat.

1. _____

2. _____

3. _____

Exercice 2.2) (3 points)

Complétez le texte suivant, en indiquant les numéros des notions appropriées. Les termes peuvent être utilisés plusieurs fois.

1. Préparation de l'audit
2. Planification de l'audit
3. Exécution de l'audit
4. Rapports

Un contrôle restreint est effectué selon les prescriptions de la norme relative au contrôle restreint. Le contrôle des prescriptions d'indépendance portant sur un mandat spécifique relève de _____. Une fois que la question de l'indépendance est réglée, des opérations d'audit recommandées sont effectuées chez le client pendant _____. L'appréciation de l'importance relative continue de relever des aspects centraux de _____. La déclaration d'intégralité est exigée dans le cadre de _____. La communication des résultats de la révision restreinte est effectuée avec _____. Les honoraires font partie du domaine de _____.

Opération d'audit rétrograde:

Quel objectif de contrôle devrait être couvert par l'opération d'audit «Votre assistant réviseur vérifie que chaque facture remise à la société au cours du nouvel exercice a bien été comptabilisée»?

Objectif de contrôle:

Lors d'un contrôle restreint, les confirmations de solde doivent-elles être envoyées aux fournisseurs? Argumenter votre réponse.

Exercice 3: Rapports

(12 points)

Exercice 3.1)

(4,5 points)

Dans l'exercice sous revue, les participations au sein de Valandraud Holding SA ont été évaluées (voir annexe 1). Le conseil d'administration souhaite obtenir, en plus du rapport de révision, un rapport séparé pour la réévaluation. Quel type de rapport remettez-vous ?

Citez l'article de loi et formulez le rapport.

Article de loi:

Texte du rapport:

Exercice 3.2)

(1 point)

De quel type de révision s'agit-il dans le cas d'un contrôle de réévaluation et où trouve-t-on les instructions correspondantes dans les normes d'audit suisses?

Exercice 3.3)

(2 points)

Regardez s'il existe une restitution de versements interdite pour la filiale Valandraud SA (voir annexe 2). Argumentez votre réponse en détail.

Restitution de versements interdite

Oui Non

Formulez la différence par rapport au texte normal.

Formulation:

Exercice 3.4)

(2 points)

Le rapport de révision de Valandraud SA de l'année précédente fait état d'une infraction aux dispositions de l'art. 699 al. 2 CO. A partir de quelle date mentionnez-vous cette infraction dans le rapport de révision? Veuillez indiquer la date et justifier dans le détail votre réponse.

La remarque est-elle toujours mentionnée dans le rapport de révision? Et le fait que la société fasse l'objet d'un contrôle restreint ou ordinaire joue-t-il un rôle en matière d'appréciation de l'infraction à l'art. 699, al. 2 CO? Argumentez votre réponse en détail.

Oui Non

Justification:

Exercice 3.5)

(2,5 points)

Les comptes de l'exercice précédent ont été contrôlés par un autre organe de révision.

Allez-vous effectuer des opérations d'audit concernant ces comptes de l'année passée?
Justifiez votre réponse et précisez la différence par rapport au texte normal en partant du principe que le contrôle restreint effectué l'année précédente a donné lieu à un texte normal.

Oui Non

Justification:

Formulation:

Exercice 4: Questions diverses

(17 points)

Cet exercice ne dépend pas des autres questions. Les différents exercices sont indépendants les uns des autres et ne se réfèrent pas à d'autres exercices de ce domaine.

Exercice 4.1)

(2 points)

Votre client souhaite activer le report fiscal de pertes (d'un montant de CHF 100 000) pouvant être encore utilisé les 7 prochaines années conformément au CO. L'activation a lieu à un montant de CHF 20 000 (report de pertes CHF 100 000 * taux de l'impôt 20%).

Pour répondre à cette question, vous partez de l'hypothèse que les gains futurs s'élèveront à CHF 250 000.

Une activation est-elle permise?

Oui Non

Argumentez votre réponse en précisant l'article de loi correspondant.

Justification:

Article de loi:

Exercice 4.2)

(2 points)

En tant qu'organe de révision légal, vous avez arrêté le contrôle restreint de Mustermann SA au 31.12.2014. La société a établi les comptes annuels conformément aux prescriptions du nouveau droit comptable. Votre rapport de révision est daté du 15 février 2015. La société adresse aux actionnaires les comptes annuels et le rapport de révision 25 jours avant la tenue de l'assemblée générale.

L'actionnaire Christian Camarro détient une part de 15%. Juste 13 jours avant l'assemblée générale, il vous envoie, ainsi qu'au conseil d'administration de Mustermann SA, une lettre recommandée stipulant qu'il exige non pas un contrôle restreint mais un contrôle ordinaire.

Le conseil d'administration de Mustermann SA vous contacte pour savoir si Christian Camarro a le droit d'exiger un contrôle ordinaire.

Oui Non

Argumentez votre réponse en précisant l'article de loi correspondant.

Justification:

Article de loi:

Exercice 4.3)

(2 points)

Indiquez quatre opérations d'audit que vous devez effectuer en tant qu'organe de révision légal lors d'un contrôle ordinaire par rapport à un contrôle restreint.

1.

2.

3.

4.

Exercice 4.4)

(2 points)

Nommez quatre documents que vous exigez habituellement par écrit de la direction de l'entreprise d'un client que vous contrôlez. Il peut s'agir d'un client normal dont la société ne rencontre pas de difficultés financières.

1.

2.

3.

4.

Exercice 4.5)

(2 points)

Indiquez si les affirmations suivantes sont correctes ou erronées en cochant la case correspondante.

	Affirmation	Correcte	Erronée / fausse
a)	Un contrôleur spécial est désigné par l'assemblée générale.		
b)	L'opinion du contrôleur spécial ne consiste pas en un jugement.		
c)	Pour pouvoir procéder à un contrôle spécial, il faut disposer de l'agrément en tant que réviseur.		
d)	Le contrôleur spécial est soumis au pouvoir de direction de la société.		

Exercice 4.6)

(2 points)

Indiquez si les affirmations suivantes sont correctes ou erronées en cochant la case correspondante. La situation considérée est la suivante:

Par un opting-down puis un opting-up, un client souhaite contourner les prescriptions portant sur l'agrément spécialisé et l'indépendance dans le cadre du contrôle ordinaire.

	Affirmation	Correcte	Erronée / fausse
a)	Les opérations d'audit lors de l'opting-up susmentionné ont pour conséquence que l'on se retrouve dans le cas d'un contrôle restreint.		
b)	Pour cet opting-up, le réviseur remet une déclaration d'acceptation et est inscrit dans le registre du commerce.		
c)	Par opting-down, on entend la même chose que pour un opting-out.		
d)	Dans le cas d'une société anonyme, c'est l'assemblée générale qui décide s'il y a lieu de procéder à un opting-down puis à un opting-up.		

Exercice 4.7)

(2 points)

Indiquez si les affirmations suivantes sont correctes ou erronées en cochant la case correspondante.

	Affirmation	Correcte	Erronée / fausse
a)	Si la société est manifestement surendettée et que le conseil d'administration omet d'en aviser le juge, l'organe de révision avertit ce dernier.		
b)	Dans le cas d'un surendettement, le bilan intermédiaire doit être contrôlé par l'organe de révision enregistré.		
c)	Une postposition consiste en une mesure d'assainissement.		
d)	Lors de l'examen par l'organe de révision de la question de savoir si un client peut continuer d'exercer son activité, les 12 mois suivant la remise du rapport sont déterminants.		

Exercice 4.8)

(3 points)

Pour les comptes annuels commençant à partir du 1^{er} janvier 2015, le nouveau droit comptable s'applique obligatoirement.

Votre client vient vous voir pour vous poser différentes questions. Il attend de vous que vous lui précisiez si ses affirmations sont correctes ou erronées.

	Affirmation	Correcte	Erronée / fausse
a)	D'après le nouveau droit comptable, les réserves de fluctuation représentent une partie des provisions ou des fonds propres.		
b)	D'après le nouveau droit comptable, une réévaluation des participations et biens immobiliers en cas de bilan déficitaire d'une SA est toujours possible.		
c)	De par la classification, les participations doivent être inscrites sous les immobilisations financières.		
d)	Les titres dans les immobilisations doivent obligatoirement être évalués à la valeur des coûts d'acquisition ou à une valeur inférieure.		
e)	Dans le cas d'un contrôle restreint, le rapport annuel d'une société fait partie intégrante des comptes annuels et relève également du contrôle.		
f)	Une société fondée en 2014 a le droit d'utiliser le droit comptable appliqué jusqu'à présent.		

Exercice 5: Révisions d'opérations particulières (12 points)

Cet exercice ne dépend pas des autres questions. Les différents exercices sont indépendants les uns des autres et ne se réfèrent pas à d'autres exercices de ce domaine.

Vous êtes expert réviseur agréé indépendant auprès de CF Partner SA. Début mai 2015, NZ Handel SA vous demande de contrôler un bilan intermédiaire établi sur les valeurs de continuité et de liquidation au 31.12.2014 (voir annexe 3). Selon l'extrait du registre du commerce, NZ Handel SA n'a pas inscrit d'organe de révision.

Exercice 5.1) (2 points)

Une confirmation de révision portant sur le bilan intermédiaire de continuité et de liquidation est-elle absolument nécessaire pour NZ Handel SA? Argumentez votre réponse en précisant l'article de loi correspondant.

Oui Non

Justification:

Article de loi:

Exercice 5.2) (2 points)

Indiquez quatre documents que vous réclamez au client concernant la vérification du bilan intermédiaire susmentionné.

1.

2.

3.

4.

Annexe 1

Les comptes annuels 2014 présentés ici n'ont pas encore été contrôlés et ne contiennent pas d'annexe au moment présent.

Comptes annuels de Valandraud Holding SA

Bilan

Actifs	31.12.2014	Année précédente
	CHF	CHF
Actif circulant		
Liquidités		
Banques	195 552.10	203 076.90
	195 552.10	203 076.90
Créances résultant de la vente de biens et de services		
Tiers	5 940.85	6 430.75
	5 940.85	6 430.75
Autres créances		
Société proche avec postposition	96 023.80	31 559.35
Correction de valeur sur créances société proche	-96 023.80	-31 559.35
	0.00	0.00
	201 492.95	209 507.65
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières		
Prêt société proche avec postposition	591 301.00	400 387.00
Correction de valeur prêts société proche	-591 301.00	-400 387.00
Participations	1 339 643.00	797 443.00
	1 339 643.00	797 443.00
	1 339 643.00	797 443.00
Total actifs	1 541 135.95	1 006 950.65

Comptes annuels de Valandraud Holding SA

Passif	31.12.2014	Année précé-
	CHF	dente
		CHF
Capitaux étrangers		
Autres dettes à court terme		
Tiers	37 707.25	885.05
Actionnaires	355 823.50	130 950.65
	393 530.75	131 835.70
Passif de régularisation	25 000.00	50 000.00
Dettes à long terme		
Emprunts actionnaires	735 000.00	726 000.00
	735 000.00	726 000.00
Dettes découlant d'une garantie société proche	279 000.00	0.00
	1 432 530.75	907 835.7
Capitaux propres		
Capital-actions	100 000.00	100 000.00
Réserves légales		
Réserves générales	12 000.00	2 000.00
Réserves de réévaluation	1 039 642.00	497 442.00
	1 051 642.00	499 442.00
Bénéfice au bilan		
Report des pertes/bénéfices	-500 327.05	163 712.00
Résultat annuel	-542 709.75	-664 039.05
	- 1 043 036.80	500 327.05
	108 605.20	99 114.95
Total du passif	1 541 135.95	1 006 950.65

Comptes annuels de Valandraud Holding SA

Compte de résultat

	2014	Année précédente
	CHF	CHF
Produit d'exploitation		
Produit issu de l'imputation des prestations	20 000.00	50 000.00
	20 000.00	50 000.00
Charges de personnel		
Salaires	-189 685.71	-119 553.52
Prestations sociales	-28 396.29	-17 948.71
Autres charges de personnel	-351.00	-564.77
	-218 433.00	-138 067.00
Autres charges d'exploitation		
Charges juridiques, de conseil et de révision	-21 619.65	-18 759.80
Frais administratifs	-11 541.10	-3 305.10
	-33 160.75	-22 064.90
Résultats d'exploitation avant intérêts et impôts	-231 593.75	-110 131.90
Résultat financier		
Produit des dividendes	72 000.00	0.00
Produit financier	30 887.05	29 915.00
Charges financières	-70 315.05	-7 327.15
Rendement des participations (risque issu de la garantie)	-279 000.00	0.00
Correction de valeur prêts	-64 433.00	-576 060.00
	-310 861.00	-553 472.15
Résultat annuel avant impôts	-542 454.75	-663 604.05
Impôts sur revenu et capital	-255.00	-435.00
Résultat annuel	- 542 709.75	-664 039.05

Comptes annuels de la filiale Valandraud SA

Passif	31.12.2014	Année précé-
	CHF	dente
		CHF
Capitaux étrangers		
Dettes résultant de l'achat de biens et services		
Tiers	258 589.81	90 362.03
Sociétés proches	67 580.00	119 000.00
	326 169.81	209 362.03
Autres dettes à court terme		
Taxe sur la valeur ajoutée	42 004.87	18 864.41
Tiers	1 950.73	7 816.20
	43 955.60	26 680.61
Passif de régularisation	58 234.61	2 275.00
Dettes à long terme		
Emprunts de tiers	1 779 812.50	1 472 812.50
	1 779 812.50	1 472 812.50
Provisions	202 815.00	177 480.00
	2 410 987.52	1 888 610.14
Capitaux propres		
Capital-actions	100 000.00	100 000.00
Réserves légales		
Réserves générales	9 866.00	9 866.00
	9 866.00	9 866.00
Bénéfice au bilan		
Report des bénéfices	91 480.22	101 117.90
Résultat annuel	28 063.17	-9 637.68
	119 543.39	91 480.22
	229 409.39	201 346.22
Total du passif	2 640 396.91	2 089 956.36

Comptes annuels de la filiale Valandraud SA

Compte de résultat

	2014	Année précédente
	CHF	CHF
Produit d'exploitation		
Produits des ventes de biens et services	3 304 047.62	2 874 526.59
Pertes sur débiteurs	-50 382.10	-24 405.00
	3 253 665.52	2 850 121.59
Charges directes		
Achat de marchandises	-918 393.50	-602 187.23
	-918 393.50	-602 187.23
Bénéfice brut	2 335 272.02	2 247 934.36
Charges de personnel		
Salaires	-844 932.72	-659 886.76
Prestations sociales	-73 457.61	-51 732.60
Autres charges de personnel	-100 238.63	-133 828.10
	-1 018 628.96	-845 447.46
Autres charges d'exploitation		
Charges des locaux	-45 462.80	-106 742.05
Entretien, réparations	-48 500.05	-63 524.95
Transport et charges de véhicules	-159 860.52	-95 497.04
Assurances choses	-11 803.80	-5 599.10
Energie, élimination des déchets	-3 323.80	-4 117.45
Frais administratifs	-81 546.17	-150 179.12
Frais de publicité	-449 816.19	-317 236.36
Frais de licences	-307 000.00	-502 812.50
Autres frais de fonctionnement	-84 295.08	-20 916.27
	-1 191 608.41	-1 266 624.84
Amortissements	-97 341.00	-133 024.55
Charges d'exploitation	-2 307 578.37	-2 245 096.85
Résultats d'exploitation avant intérêts et impôts	27 693.65	2 837.51
Résultat financier		
Produit financier	18 809.27	1 995.94
Charges financières	-12 971.40	-15 488.73
	5 837.87	-13 492.79
Bénéfice annuel avant impôts	33 531.52	-10 655.28
Impôts sur revenu et capital	-5 468.35	1 017.60
Résultat annuel	28 063.17	-9 637.68

Comptes annuels de la filiale Valandraud SA

Annexe

	2014	Année précédente
	CHF	CHF
Valeurs d'assurance-incendie		
Imm. corporelles	300 000.00	200 000.00
Engagements envers les institutions de prévoyance		
LPP	587.40	96.00

Evaluation du risque

Le conseil d'administration a effectué une évaluation périodique du risque mais celle-ci n'est toutefois pas consignée par écrit.

Permanence

La présentation des comptes annuels a été modifiée pour l'exercice sous revue. Les chiffres de l'année précédente ont été ajustés afin de faciliter la comparaison.

Proposition concernant l'emploi du bénéfice au bilan

Le conseil d'administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice au bilan:

	2014	Année précédente
	CHF	CHF
Report du bénéfice au 1^{er} janvier	91 480.22	101 117.90
Résultat annuel	28 063.17	-9 637.68
	119 543.39	91 480.22
Attribution aux réserves légales	2 000.00	0.00
Dividende	0.00	0.00
Report à nouveau	117 543.39	91 480.22

Annexe 3

Bilan intermédiaire de NZ Handel SA

Bilan

Actifs	31.12.2014	Année précé-
	CHF	dente
		CHF
Actif circulant		
Liquidités		
Banque	83 288.79	61 585.54
	83 288.79	61 585.54
Autres créances		
Tiers	830.89	0.76
	830.89	0.76
Actifs de régularisation	3 200.00	9 600.00
	87 319.68	71 186.30
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières		
Participation	10 400 000.00	10 400 000.00
Actions propres	250 000.00	250 000.00
	10 650 000.00	10 650 000.00
Immobilisations incorporelles		
Brevets	5 000.00	9 000.00
	5 000.00	9 000.00
	10 655 000.00	10 659 000.00
Total actifs	10 742 319.68	10 730 186.30

Bilan intermédiaire de NZ Handel SA

Passif	31.12.2014	Année précé-
	CHF	dente
		CHF
Capitaux étrangers		
Autres dettes à court terme		
Société proche	1 332 591.89	1 271 768.64
	1 332 591.89	1 271 768.64
Passif de régularisation	59 788.32	68 014.61
Dettes à long terme		
Emprunts	9 109 536.42	8 200 000.00
	9 109 536.42	8 200 000.00
	10 501 916.63	9 539 783.25
Capitaux propres		
Capital-actions	500 000.00	500 000.00
Réserves légales		
Réserves générales	40 300.00	40 300.00
Réserve pour actions propres	250 000.00	250 000.00
	290 300.00	290 300.00
Bénéfice/perte au bilan		
Report au 01.01	400 103.05	-764 530.00
Résultat annuel	-950 000.00	1 164 633.05
	-549 896.95	400 103.05
	240 403.05	1 190 403.05
Total du passif	10 742 319.68	10 730 186.30